

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le 15 OCT. 2018

Secrétariat général

Direction générale
des ressources
humaines

Sous-direction de la
formation, des parcours
professionnels et des
relations sociales

Département de la formation,
des parcours professionnels
et des affaires
internationales

Affaire suivie par
Julien PICARD

Téléphone
01 55 55 79 16

Courriel
julien.picard
@education.gouv.fr

72 rue Regnault
75013 PARIS

Service des personnels
enseignants de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Sous-direction des études de
gestion prévisionnelle, statutaires
et des affaires communes

Département des études
d'effectifs et d'analyse des
ressources humaines

La ministre de l'enseignement supérieur, de
la recherche et de l'innovation

à

Mesdames les présidentes et Messieurs les
présidents d'universités

Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs d'établissement supérieur

Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs généraux de services

Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs des ressources humaines

Objet : Enquête statistique annuelle relative à la formation des agents de l'Etat dans l'enseignement supérieur : année 2018.

Dans le cadre de l'enquête annuelle de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) relative à la formation des agents de l'Etat, des remontées statistiques sont nécessaires concernant les agents affectés au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Ces données sur la formation servent, par ailleurs, à enrichir le bilan social ministériel.

La précédente remontée d'informations a été effectuée en octobre 2018 pour les données portant sur l'année 2017.

L'enquête portant sur l'année 2018 se présente sous le même format que celui utilisé pour l'année passée.

A la faveur de l'évolution du cadre réglementaire relatif à la formation professionnelle des agents de l'Etat et en raison des adaptations techniques nécessaires à sa viabilité, le développement du **Logiciel d'Aide à la Gestion des Actions de Formation (LAGAF)** est soumis à une étude menée par la **direction générale des ressources humaines (DGRH)**, dont les conclusions sont en cours de stabilisation.

De ce fait, je vous précise que les données relatives au CPF, prises en compte pour la présente enquête, sont celles qui ont été saisies dans les rubriques consacrées au DIF de l'application LAGAF v7. La démarche relève du même principe d'une saisie du nombre des stagiaires et des consommations horaires observés, dans le cadre général des actions de formation suivies à l'initiative de l'agent.

Afin de recueillir votre réponse à cette enquête, je vous demande donc :

2 / 2

- d'utiliser les fonctionnalités dédiées de votre logiciel LAGAF 7, mis à votre disposition par la DGRH, si votre établissement en est l'utilisateur (le site LAGAF vient d'être actualisé pour vous guider pas à pas dans cette opération) ;
- à défaut, de répondre à l'enquête via les tableaux « Excel sécurisés 2019 » que nous mettons à votre disposition sur le site LAGAF, accompagnés d'un guide pas à pas actualisé.

L'adresse du site LAGAF reste inchangée : <http://www.univ-lille2.fr/lagaf>

Les remontées d'informations sont attendues **pour le jeudi 07 novembre 2019.**

Je vous remercie pour votre contribution.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation, et par délégation
La cheffe de service adjointe au directeur général
des ressources humaines



Florence DUBO